



Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2009

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 21 avril 2009 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Budget 2010 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
3. Budget communal 2010
 - a) budget de fonctionnement
- *Adoption du nouveau règlement communal des pompiers*
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
 - d) budget d'investissements
- *Scierie de Maules et informatique des écoles*
 - e) rapport de la Commission financière
 - f) approbation
4. Plan financier 2009-2013
5. Adoption du nouveau règlement de l'AIMPGPS
6. Réception des jeunes citoyens nés en 1991
7. Divers

Présidence M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents 107 personnes dont 1 sans droit de vote et 6 personnes arrivées après l'approbation du procès-verbal

Scrutateurs Florent Charrière, Emile Moret, Sébastien Frossard, Georges Donzallaz

Mardi 15 décembre 2009, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Jean-Marc Piguet, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 48 du 27 novembre 2009.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Jean-Marc Piguet invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.



► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2009

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur le site Internet de la commune. Un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une* N° 22.

Remarques des citoyens

Pas de remarque

Approbation à main levée

Le procès-verbal est approuvé, à main levée à l'unanimité

► 2. Budget 2010 du Foyer St-Joseph

a) Présentation du budget de fonctionnement

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation du budget de fonctionnement 2010 qui prévoit un déficit de Fr. 21'862.30 pour un montant total de charges de Fr. 3'851'913.75. Ce budget comprend essentiellement Fr. 3'252'643.75 de frais de personnel, charges sociales, charges annexes et prestations de tiers. Produits : Fr. 3'830'051.45 dont Fr. 3'465'833.45 en secteur médicalisé.

a) Présentation du budget d'investissement

Ce budget consiste en Fr. 15'000.- pour le remplacement de certaines fenêtres de mauvaise isolation au 1^{er} étage. Fr. 7'500.- pour la construction d'un cabanon de jardin à la place de l'ancien poulailler qui est en très mauvais état et Fr. 8'000.- pour la réfection de la rampe à l'entrée du bâtiment. Au total un montant de Fr. 32'000.- pour le budget d'investissement 2010.

b) Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget 2010 du Foyer St-Joseph.

Ouverture de la discussion

Pas d'intervention

c) Approbation à main levée

Le budget 2010 du Foyer St-Joseph est approuvé à l'unanimité.

M. Jean-José Ruffieux conclut en remerciant ses *collègues* membres du comité de direction du Foyer.

► 3. Budget communal 2010

a) Budget de fonctionnement

0. Administration / charges Fr. 478'294.- produits Fr. 132'977.-

Assemblées, Conseil communal : Fr. 2'000.- de moins pour les conseillers communaux qu'au budget 2009.

Administration générale : l'engagement d'Aurélié Grandjean à 85% en remplacement de Carole Vulliamy en arrêt maladie pour durée indéterminée, est planifié sur toute l'année 2010. Dans les produits, il est tenu compte de la perte de gain que la commune touche sur l'arrêt maladie de Carole Vulliamy (estimation).

1. Ordre public / charges Fr. 72'050.- produits Fr. 56'100.-

Protection juridique : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune.

Police du feu : la fusion des pompiers, dont la comptabilité est externe, équilibre les charges et produits.

Militaire : Fr. 3'500.- participation au stand de tir.



Protection civile : en charges, le versement au fond de réserve PC et à l'ORCOC; en produits, les contributions de remplacements des abris PC.

Approbation du nouveau règlement communal des pompiers

La parole est donnée à Guy Savary pour la présentation du nouveau règlement. Les articles suivants sont modifiés :

- Art. 1** ² Les communes de Vulruz et Sâles organisent un corps de sapeurs-pompiers commun.
- Art. 2** ¹ Chaque Conseil communal constitue sa propre commission locale du feu.
- Art. 2** ² Les Conseils communaux réunis constituent en outre une commission intercommunale du feu.
- Art. 5** ² Le service de défense contre l'incendie ou le paiement de la taxe d'exemption est obligatoire pour tout homme ou femme domicilié/e sur le territoire de la commune, quelle que soit sa nationalité, dès 20 ans révolus et jusqu'à 42 ans.
- Art. 6** ¹ Les hommes et les femmes soumis à l'obligation de faire le service et qui ne sont pas incorporés paient une taxe d'exemption annuelle de 120.- francs.
- Art. 8** ¹ Le Conseil communal de chaque commune recrute les membres en fonction des besoins de l'effectif qui ne peut être inférieur à 20 personnes par commune. Toutefois, la totalité du corps réuni devra répondre aux exigences de l'ECAB. L'effectif total ne dépassera pas 70 sapeurs-pompiers.
- Art. 8** ² Il veille à ce que l'effectif du corps des sapeurs-pompiers soit composé d'environ 40% de sapeurs-pompiers qui ne sont pas astreints ni à la protection civile ni à l'armée.
- Art. 25** L'absence non justifiée à un exercice ou à une intervention est punissable d'une amende de 50.- francs la première fois, de 100.- francs la deuxième fois. La troisième absence injustifiée entraîne l'exclusion du corps.
- Art. 26** L'arrivée tardive à un exercice entraîne la perte de 50% de la solde et, au-delà de 30 minutes, elle est assimilée à une absence non justifiée.

Ouverture à la discussion

Félicien Menoud : le matériel sera-t-il entièrement stocké à Vulruz ?

Guy Savary : oui

Charles Menoud : qui sera exempté de la taxe ?

Guy Savary : plus personne ne sera exempté de la taxe.

Jean-José Ruffieux : les femmes sont-elles acceptées dans le corps de sapeurs-pompiers ?

Guy Savary : oui, mais le corps évite de prendre les femmes.

Bernard Oberson : ne trouve pas normal que les étudiants doivent payer la taxe. Les parents qui ont plusieurs enfants aux études paieront une fortune.

Chantal Müller-Menoud : ne trouve pas normal que la taxe voirie doit être payée par les étudiants qui étudient à l'extérieur et qui ne rentrent chez eux que le weekend.

Vote à main levée

le nouveau règlement du feu est accepté à raison de 101 oui, 4 abstentions et 1 opposition.

2. Enseignement et formation / charges Fr. 1'270'632.- produits Fr. 218'676.-

Compte enseignement et formation : il s'agit d'une prestation liée, car le canton facture en fonction du nombre d'effectif d'élèves.

Ecole enfantine : Fr. 65'414.- participation aux dépenses cantonales (charges liées)

Cycle scolaire obligatoire : participation aux dépenses cantonales (charges liées) Fr. 579'000.-, Transports scolaires Fr. 142'000.-, Activités et fournitures scolaires Fr. 74'000.-

Ecoles spécialisées : Fr. 162'700.- contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées)



Formation professionnelle : Fr. 35'000.- participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

Administration et bâtiments scolaires : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique. Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus pour un montant global de Fr. 32'500.-. Les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs / charges Fr. 137'998.- produits Fr. 6'384.-

Culture : Fr. 45'981.- ce montant varie en fonction du nombre d'élèves au Conservatoire et dons aux sociétés.

Centre sportif : Fr. 86'217.- conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien.

Autres loisirs : Fr. 5'800.- bibliothèque et passeports vacances.

4. Santé / charges Fr. 379'300.- produits Fr. 22'000.-

Le compte **santé** est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

Hôpitaux : il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère pour un montant de Fr. 45'378.-, les frais de fonctionnement sont maintenant pris en charge par le Canton. Un montant de Fr. 14'882.- concerne la part aux ambulances du district.

Homes : Fr. 174'207.- contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres)

Soins ambulatoires : Fr. 118'833.- soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées)

Prophylaxie : Fr. 1'000.- lutte contre les poux

Service médical des écoles : Service dentaire scolaire (remboursé par les parents) et subventions aux soins dentaires selon le règlement communal.

5. Affaires sociales / charges Fr. 351'157.- produits Fr. 2'000.-

Accueil de la petite enfance : Fr. 8'500.- les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles aux nombres d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil. Le personnel de l'AES n'est plus salarié de la commune de Sâles, mais du Foyer St-Joseph, d'où la diminution en charges et produits.

Invalidité : Fr. 200'810.- charges liées cantonales

Foyer St-Joseph : déficit prévu pour le Foyer St-Joseph : Fr. 21'990.30

Assistance : Charges liées cantonales, concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour Fr. 87'847.- (augmentation de Fr. 15'000.-) et le Fonds cantonal pour l'emploi pour Fr. 20'145.- (augmentation de Fr. 5'000.-).

6. Transports et communications / charges Fr. 356'621.- produits Fr. 59'065.-

Déneigement : Fr. 50'000.-

Entretien des routes : 25'000.-

Imputations internes de l'amortissement : Amortissements obligatoires pour près de Fr. 85'000.-

Autres : Frais d'éclairage public, salaires et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

Produits : Imputations internes pour utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères.

7. Environnement / charges Fr. 585'382.- produits Fr. 525'136.-

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

Approvisionnement en eau : Réfection d'une partie de la canalisation des Mosses, qui est victime des courants vagabonds ; le produit nécessaire est repris de la réserve correspondante.

Ordures ménagères : De manière générale, on constate une diminution des déchets (urbains et déchetterie) d'où diminution des charges et des produits.

Le taux de couverture par les taxes budgétées est de 81.88 %

Aménagement du territoire : Essentiellement participation à l'ARG pour Fr. 5'244.-

8. Economie / charges Fr. 6'880.- produits Fr. 10'200.-

Agriculture : paiement et remboursement des diminutions aires agricoles

Forêts : La part au bénéfice 2010 du Triage forestier est prévue à hauteur de Fr. 8'200.-

Tourisme : Fr. 4'000.- cotisation ATG

Scierie : Pas de produit en 2010. La scierie n'est plus louée pour le moment.

9. Finances et impôts / charges Fr. 342'023.- produits Fr. 2'948'812.-



Impôts : Personnes physiques : Fr. 1'900'000.-
Personnes morales : Fr. 40'000.-
Contribution immobilière : Fr. 145'000.-
Impôts sur les véhicules : Fr. 128'000.-
Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

Gérance fortunes et dettes :

En charges : Intérêts et amortissements obligatoires pour Fr. 201'500.70 et charges et entretien des immeubles de la commune pour Fr. 109'422.55

En produits : Imputations internes des intérêts et amortissements pour Fr. 232'610.70, Loyers des immeubles pour Fr. 257'993.- et parchets communaux pour Fr. 65'350.-

Postes non ventilables : Recette extraordinaire pour la 2^e année Ecole Enfantine de Fr. 50'854.- et compensation RTP pour Fr. 15'004.-

Le ménage communal tourne avec un budget d'environ 4 mios. Les recettes proviennent principalement de l'impôt, plus particulièrement de l'impôt sur les personnes physiques.

Pour conclure, il est à relever que le budget de fonctionnement 2010 prévoit un excédent de produit de Fr. 1'013.- pour un montant total de charges de Fr. 3'980'337.-.

b) rapport de la Commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

Ouverture à la discussion

Pas de remarque

c) Approbation à main levée

Le budget de fonctionnement 2010 est approuvé à raison de 97 oui et 10 abstentions (dont 7 conseillers)

d) Budget d'investissements

2. Enseignement et formation

Acceptation du projet de renouvellement du parc informatique des écoles

Après audit externe effectué sur l'état de l'informatique de nos écoles, il apparaît un état vétuste, très disparate et difficile à utiliser. Le Conseil communal est d'avis que nous devons donner à nos enfants les moyens nécessaires pour se former à l'utilisation de l'informatique. Ceci devient indissociable de la vie professionnelle et qu'il est donc nécessaire d'investir pour leur avenir. L'investissement que l'assemblée doit voter est de Fr. 60'000.-

Suite à l'explication du Syndic concernant le besoin de cet investissement, il propose de passer à la discussion et au vote.

Ouverture à la discussion

Pas de remarque

Vote à main levée

L'investissement de Fr. 60'000.- pour mettre à niveau l'informatique des écoles est accepté à raison de 104 oui, 2 abstentions et 1 opposition.

6. Transports et communications

Le Conseil communal a décidé de poursuivre annuellement l'entretien de notre réseau routier. En 2010, la réfection du tapis d'un tronçon routier à Romanens, Route de Rueyres, entre la laiterie et l'Impasse de la Buchille est prévue. Le montant de Fr. 80'000.- est inscrit au budget 2010.

7. Environnement



Produit de Fr. 24'600.- obtenu par les taxes de raccordement des nouvelles constructions.

8. Economie

La scierie de Maules est vétuste et ne peut plus remplir sa fonction de manière rentable. Le Conseil communal propose un investissement permettant de réhabiliter ce bâtiment, faisant partie du patrimoine communal, afin de pouvoir le mettre à disposition des habitants de la commune. Il pourra servir à des fêtes communales et villageoises, 1^{er} Août, fêtes de familles, expositions, séances de travail, local pour animations...

Cet investissement de Fr. 400'000.- pour la transformation de la scierie doit être voté par l'assemblée.

Acceptation du projet de transformation de la scierie de Maules

Après la présentation du diaporama et les propositions du Conseil communal, le Syndic propose de passer à la discussion et vote.

Ouverture à la discussion

André Descloux, Maules : remercie de laisser la scie dans le bâtiment, afin qu'il garde son patrimoine.

Eric Menoud : cite les points négatifs suivants :

- La location de cette salle ferait de la concurrence à la salle du Restaurant de la Couronne
- C'est un investissement conséquent
- La commune ne perçoit plus le loyer de la scierie, perte de Fr. 7'200.-
- Propose d'attendre le projet de la halle polyvalente

Jean-Marc Piguet : cette salle n'est pas comparable à la halle polyvalente, la taille est différente et la scierie est adaptée pour les familles et les activités des petites sociétés.

Vincent Ruffieux : relève que la salle du Restaurant de la Couronne n'est pas gérée par la commune et n'est pas à disposition pour tous les habitants et pour toutes les activités.

Fabienne Dénervaud : demande si dans les Fr. 294.- par personne (précisé par Jean-Marc Piguet) tout est compris.

Jean-Marc Piguet : oui, toutes les charges sont comprises, selon l'évaluation faite par Nicolas Hassler et Jean-Marc Piguet.

Lucien Menoud : propose de faire la réfection de la scène de la couronne avant d'investir dans la réfection d'une salle à louer.

Jean-Marc Piguet : répond que la salle polyvalente contiendra une scène.

Valentin Bassenne : demande combien de places de parc il y aura si la salle permet d'accueillir 100 personnes.

Vincent Ruffieux : selon la nouvelle ReLaTec, nous devons diminuer les places de parc pour que les gens prennent le plus possible des transports publics !

Jean-Marc Piguet : explique qu'il y a largement la place pour un parking sur le terrain.

Jean-José Ruffieux : demande si le bâtiment est menacé d'effondrement.

Jean-Marc Piguet : non

Sébastien Frossard : demande si les voisins seront d'accord d'avoir du bruit.

Jean-Marc Piguet : a fait un sondage auprès du voisinage qui apprécie plus d'avoir du bruit de temps en temps à cause d'une manifestation que d'avoir une autre construction devant eux.

Dominique Magnin : propose de faire des appartements pour les jeunes.

Gaston Menoud : demande quel bénéfice on obtiendrait si l'on vendait le terrain.

Vincent Ruffieux : il faudrait d'abord démolir le bâtiment, ce qui engendrerait beaucoup plus de frais, ça serait donc un gros investissement pour l'acheteur.



Philippe Menoud : demande à visualiser le plan financier pour voir ce que cet investissement engendrerait sur les années à venir.

Jean-Marc Piguet : le plan financier sera présenté plus tard.

Vote à main levée

L'investissement pour la transformation de la scierie est accepté à raison de 55 oui, 33 oppositions et 14 abstentions.

9. Finances et impôts

Zone résidentielle En l'Haut des Roches : Fr. 150'000.- de produits estimés pour les ventes de terrains.

Le budget des investissements 2010 boucle avec un excédent de charges de Fr. 365'400.- pour un total de charges de Fr. 540'000.-.

e) rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif au budget 2010 des investissements et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Ouverture à la discussion

Pas de remarque

f) Approbation à main levée

Le budget des investissements 2010 est accepté à raison de 94 oui et 13 abstentions (dont 7 conseillers)

► 4. Plan financier 2009-2013

La nouvelle loi sur les communes impose la mise en place d'un plan financier. Ce plan financier ne doit pas être approuvé par l'assemblée communale, mais présenté pour information.

Le plan financier est projeté sur un écran pour l'assemblée avec explications de Nicolas Hassler.

Les investissements acceptés par l'assemblée sont :

- La réfection de la scierie de Maules pour Fr. 400'000.-
- Le renouvellement de l'informatique des écoles pour Fr. 60'000.-
- L'entretien des routes pour Fr. 80'000.-

Les principaux investissements envisagés sont :

- La construction d'une nouvelle déchetterie pour Fr. 250'000.-
- L'équipement de la zone à bâtir du « Revers » pour Fr. 600'000.-
- La construction d'une salle polyvalente Fr. 2'000'000.-
- L'entretien des routes pour Fr. 300'000.-

Ouverture à la discussion

Pas de remarque

► 5 Adoption du nouveau règlement de l'AIMPGPS

Les statuts de toutes les associations de communes doivent être adaptés à la nouvelle LCo. Ces nouveaux statuts doivent être approuvés par toutes les communes membres.

M. Le Syndic passe la parole à Vincent Ruffieux, délégué à l'AIMPGPS pour nous présenter ces nouveaux statuts.

Art. 4 Organes

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée des délégués
- b) le comité de direction



Art. 7 Attributions

L'assemblée a les attributions suivantes :
c) désigne l'organe de révision

Art. 16 Organe de révision

L'assemblée des délégués, sur proposition du comité, désigne l'organe de révision et fixe la durée de son mandat conformément à l'art. 98 al. 2 LCo.

Art. 17 Attributions

¹ L'organe de révision examine les comptes et vérifie s'ils sont conformes aux règles de la LCo et de son règlement d'exécution. Il établit un rapport détaillé à l'intention des organes de l'association.

² Il est chargé de procéder au contrôle intermédiaire des valeurs inscrites au bilan

Art. 20 Initiative et référendum

² Les décisions de l'assemblée concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 1'000'000.- sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo.

³ Les décisions de l'assemblée concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 15'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Approbation à main levée

L'assemblée communale accepte à l'unanimité les modifications des statuts de l'AIMPGPS.

► **6. Réception des jeunes citoyens nés en 1991**

M. le Syndic se fait un plaisir d'accueillir les nouveaux citoyens nés en 1991. Sur les 31 personnes invitées, 15 ont répondu présents, 6 s'étant excusés. Il leur souhaite la bienvenue dans le monde politique.

M. Piguet leur formule ses vœux de bienvenue dans le monde des citoyens actifs avant que Mme Sylvie Oberson, conseillère communale et M. Samuel Menoud, conseiller communal, leur remettent en guise de présent un bon à recevoir de l'ouvrage CH-2009.

► **7. Divers**

Félicitations et remerciements

M. Le Syndic félicite Eric Menoud, député au Grand Conseil et remercie les conseillers qui ont démissionnés ; Charly Brodard et Olivier Allaman. Charly Brodard étant présent, le Syndic lui remet avec plaisir une attention.

Police de proximité

Un service de police de proximité a été mis en place. Le Syndic informe l'assemblée qu'ils peuvent faire appel à ce service.

Salle polyvalente

Le Conseil communal s'est penché sur cette demande répétée lors des dernières assemblées. A ce stade, le Conseil communal a créé une commission de bâtisse en y incluant les principaux motionnaires, qui s'est réunie une première fois. L'assemblée sera tenue au courant de la suite des travaux et une proposition lui sera faite.

2^{ème} année d'école enfantine

A la demande de la commission scolaire, le Conseil communal a accepté de repousser à 2013 au lieu de 2011 la mise en route de la 2^{ème} année d'école enfantine.

M. Pierre-Alain Descloux, membre de la commission scolaire prend la parole et explique brièvement le choix de la commission scolaire.

La parole est donnée à l'assemblée



Michel Descloux : demande si nous avons des informations suite au sondage Swisscom TV

Jean-Marc Piguet : le sondage révèle que 59 ménages sont intéressés à avoir Swisscom TV.

Jean-Claude Donzallaz : demande si la commune peut arrêter de déneiger la route forestière à Maules après le Publio.

Guy Savary : non, car il faut que les véhicules pour la coupe puissent accéder à la forêt.

Jean-Claude Donzallaz : demande s'il est possible de déclasser la priorité de droite à l'intersection Sâles – Maules – Romanens.

Guy Savary : non, car ce sont trois routes communales qui ont la même priorité

Christian Savary : demande si nous avons réfléchi à un concept pour économiser de l'énergie en éteignant les lampadaires durant la nuit.

Guy Savary : nous avons calculé le bénéfice que nous obtiendrions si nous éteignons les lampadaires dans le quartier de la Vuara à Maules et le quartier des Mosses à Sâles. Le bénéfice est faible, nous n'économiserions que très peu d'argent. Par contre, nous allons demander un devis à une entreprise qui fournit des lampes LED.

Jean-Marc Piguet : durant l'année nous avons fait mettre des lampes économiques à tous les lampadaires de la commune. Nous préparerons un concept global pour le printemps 2010.

Isabelle Oberson : même si nous économisons que très peu d'argent, ça serait une bonne initiative par principe d'écologie.

Michel Monney : demande ce que le Conseil pense du projet RER Fribourgeois.

Jean-Marc Piguet : le Conseil communal va écrire un courrier au responsable des TPF, au Conseiller d'Etat M. Beat Vonlanthen et aux communes concernées pour initier les contacts.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire



Le Syndic